



Espace Mennétrier
rue Louis Jouvet 21240 TALANT
03 80 58 26 78
cielerocherdesdoms@orange.fr
www.lerocherdesdoms.org

FICHE INSCRIPTION ATELIER 2026/2027

Elève NOM : _____ Prénom : _____

Age : _____ tél portable : _____ Mail : _____

Adresse : _____

Si mineur, Parent Référent NOM : _____ Prénom : _____

tél portable : _____ Mail : _____

Adresse (si différente) : _____

Je, soussigné, _____

*Déclare m'inscrire à l'atelier théâtre organisé par la Cie Le Rocher des Doms

*Responsable légal de l'enfant mineur désigné ci-dessus, déclare l'inscrire à l'atelier théâtre organisé par la Compagnie Le Rocher des Doms et autorise cette dernière à prendre toute mesure en cas d'urgence médicale après avoir tenté de me joindre.

Déclare avoir pris connaissance des conditions ci-jointes et les accepter

Fait à _____ le _____

**Rayer la mention inutile*



Espace Mennétrier
rue Louis Juvet 21240 TALANT
03 80 58 26 78
cielerocherdesdoms@orange.fr
www.lerocherdesdoms.org

TARIFS ET CONDITIONS DE FREQUENTATION DES ATELIERS Année 2026/2027

Atelier enfants, collégiens

Adhésion à l'association : 15 € (**obligatoire** dès la première séance)

Lieu des ateliers : Salle n°1 - Espace Mennétrier – Rue Louis Juvet - 21240 Talant

Tarif annuel : 230 €. L'inscription annuelle est due dès la troisième séance.

Les ateliers n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.

La compagnie s'engage à assurer un minimum de **24 séances de 1 h 30** réparties sur l'année scolaire **en fonction du calendrier des représentations des comédiens professionnels qui encadrent ces ateliers.**

Les ateliers niveau collégiens se déroulent le lundi soir de 18 h à 19 h 30. Ils débuteront le 21 septembre.

Les ateliers niveau primaires se déroulent le jeudi soir de 18 h à 19 h 30. Ils débuteront le 24 septembre.

La restitution de fin d'année sera présentée à la Salle Michelet le samedi 20 mai et/ou dimanche 21.

Le règlement devra s'effectuer dans son intégralité dès la confirmation de l'inscription avec possibilité d'échelonnement sous forme de 3 chèques datés du jour de l'inscription.

Un départ en cours d'année ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf raison médicale ou déménagement.

En cas d'absence d'un comédien, la compagnie fera en sorte de vous prévenir dès que possible.

En cas d'absence d'un élève, l'élève ou le parent référent fera en sorte de prévenir le comédien directement sur son portable dès que possible.

Le théâtre est une activité collective, l'absence d'un participant perturbe le travail des partenaires auxquels il donne habituellement la réplique. Il est important que les participants soient ponctuels et assistent à toutes les séances. **Les élèves s'engagent à être présents lors de la restitution publique de leur travail** aux dates que leur seront communiquées dès la première séance.

TARIFS ET CONDITIONS DE FREQUENTATION DES ATELIERS Année 2024/2025

Siège social : Espace Mennetrier – Rue Louis Juvet - 21240 TALANT – 03 80 58 26 78

www.lerocherdesdoms.org / mail : cielerocherdesdoms@orange.fr

siret : 351.933.684.00059 – APE 9001 Z – Licences n° 2020-004358 et 2020-004359



Espace Mennétrier
rue Louis Jouvét 21240 TALANT
03 80 58 26 78
cielerocherdesdoms@orange.fr
www.lerocherdesdoms.org

Atelier Adultes

Adhésion à l'association : 15 € (**obligatoire** dès la première séance)

Ateliers Mensuels :

Lieu des ateliers : Salle Michelet – 6 Allée Poussineau - 21240 Talant

Tarif annuel : Plein tarif 425 €, Tarif réduit : 350 € (accordé sur justificatif aux Etudiants et demandeur d'emploi et lycéens)

Les séances de travail se déroulent le samedi après-midi (3h) et le dimanche (6 h). Le calendrier est le suivant : 17 et 18 octobre, 7 et 8 novembre, 19 et 20 décembre, 23 et 24 janvier, 20 et 21 février, 26 et 27 mars, 10 avril, Prévoir répétitions les 20 et 21 mai. Représentations les 22 et 23 mai.

Le règlement devra s'effectuer dans son intégralité dès la confirmation de l'inscription avec possibilité d'échelonnement sous forme de 3 chèques datés du jour de l'inscription.

Un départ en cours d'année ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf raison médicale ou déménagement.

En cas d'absence d'un comédien, la compagnie fera en sorte de vous prévenir dès que possible.

En cas d'absence d'un élève, l'élève ou le parent référent fera en sorte de prévenir le comédien directement sur son portable dès que possible.

Le théâtre est une activité collective, l'absence d'un participant perturbe le travail des partenaires auxquels il donne habituellement la réplique. Il est important que les participants soient ponctuels et assistent à toutes les séances. **Les élèves s'engagent à être présents lors de la restitution publique de leur travail** aux dates que leur seront communiquées dès la première séance.